



DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE.—Les chemins de fer qu'on a entrepris récemment en Angleterre présenteront une étendue de près de trois cent cinquante lieues, et nécessiteront une dépense d'environ 600 millions de francs.

Liverpool, 17 avril, 6 heures du soir.—Ce matin le brouillard en se dissipant a laissé apercevoir un navire entièrement démanté et jeté par la tempête sur le banc de sable de West-Boyle. Son nom et sa destination ne peuvent être connus que par la description que nous allons en faire. Il y a pour pou-laine une figure coloriée, ses sabords sont peints et stationnés à Hoylake et à la pointe d'Ayr ont inutilement bravé la mer et l'ouragan pour porter secours à l'équipage de ce bâtiment, dont la perte leur paraissait inévitable. Mais après avoir lutté contre la fureur des vagues ils se sont vus forcés de regagner leurs postes respectifs.

Aussitôt que cette nouvelle fut transmise à Liverpool par le télégraphe, le président de l'association des secours aux marins en danger pria la compagnie de sauvetage d'envoyer un de ses bateaux à vapeur à la recherche du bâtiment naufragé pour porter secours à l'équipage; mais il fut décidé qu'il ne serait pas envoyé, ne pouvant être d'aucune utilité; à cause de la violence de la tempête. Un petit bâtiment à vapeur qui se trouvait à Rhil, port voisin du lieu du sinistre, fut mis en mer, mais il lui fut impossible d'arriver jusqu'au navire échoué.

Six heures 1/2.—Nous apprenons par le télégraphe qu'on suppose que le navire échoué est l'Athabaska de Québec. Tout l'équipage a péri.

(Standard, du 18 avril.)

Vendredi, on a aperçu, en vue d'Ailsa-Craig, un grand nombre de planches qui paraissent avoir appartenu à un vaisseau naufragé: une des planches, peinte en noir, laissait voir le mot Canada écrit en lettres jaunes.—(Sun du 17.)

Le gouvernement hollandais a entamé des négociations pour un nouvel emprunt de 5,500,000 flor., portant intérêt de 5 p. 100. Les paiements doivent être faits le 15 juin et le 15 septembre. L'intérêt computera à partir du 1er avril.

On lit dans le Courier:

L'Aldermann Copelan n'a pu voir sans indignation qu'il avait été question d'économie à l'occasion du couronnement de S. M. Il a dit que cette dépense ne devait pas être supportée par l'état, et que cinq ou six personnes de la Cité voulaient se joindre à lui, il se faisait fort d'ouvrir une souscription qui couvrirait toutes les dépenses; qu'il fallait que cette cérémonie se fit avec tout le luxe et la magnificence qu'elle comporte, et que quand à lui il y contribuerait pour 200 liv., 300 liv. et même 500 liv. stér. s'il le fallait.

Les annués de S. M. ont été distribués hier à la chapelle de Whitehall. Suivant l'antique usage, le nombre d'hommes et de femmes qui ont eu leur part de la magnificence royale était égal au nombre d'années de S. M. Les personnes pauvres et âgées excédant ce nombre et qui se trouvaient portées sur la liste des annués royales du feu roi Guillaume IV ont été inscrites sur des listes supplémentaires et recevront un secours de la charité royale pendant le reste de leur vie. L'âge des pauvres gens qui ont reçu les annués de S. M. varient de 60 à 100 ans.

Elizabeth Love, portée sur la liste des annués royales, est morte samedi dernier âgée de 110 ans. Ces annués ont été pour chaque personne de 1 liv. 4. 10. (38 fr.)—(Morning Post.)

Nous tenons d'une source que nous regardons comme très bonne que les nominations suivantes de pairs auront lieu au couronnement. Pairs qui seront élevés au titre de ducs: le marquis de Lansdowne, le marquis de Westminster, le marquis d'Angley. Il y aura autres promotions dans la pairie. Membres des communes qui seront élevés à la pairie: sir John Wrotlesley, sir Jacob Astley, sir John Hobhouse, M. Paul Methuen, M. Hanbury Tracy, M. Spring Rice, sir Francis Lawley et sir C. Lemon, ainsi que d'autres. Le nombre total des Anglais et Irlandais qui seront appelés à cet honneur sera de 26. La fille du comte de Liverpool sera élevée à la dignité de païresse en son propre nom. Les paires irlandaises doivent être données aux principaux partisans de M. O'Connell, un duc irlandais sera créé en faveur de lord Iligo. Les électeurs de Cambridge et de Nottingham feaut bien de ne pas perdre de temps pour nommer des conservateurs en remplacement de MM. Spring Rice et Hobhouse.—(Standard.)

On fait en ce moment des préparatifs immenses dans la salle des orfèvres, de la Cité, pour recevoir la reine, qui a daigné accepter l'invitation de la plus riche corporation du monde. Cette fête aura lieu à la fin de mai: il sera présenté une parure de bal de la plus grande magnificence à S. M. Il y aura un banquet dans le grand salon; les illuminations seront d'un nouveau, et elles promettent d'avoir un éclat extraordinaire, parce qu'elles seront habilement combinées avec les glaces qui embellissent ce salon. Des fleurs les plus rares, venant de pays éloignés, seront rassemblées dans ce salon, et dans un lac en miniature qu'entoureront ces fleurs se joueront à l'envi des poissons d'or et d'argent: ce sera comme une féerie; le tapis de la salle du banquet est évalué à 1,600 guinées, et les fauteuils coûtent 40 guinées pièce.—(Idem.)

Il vient de mourir dans Charlton street, Fitz-Roy square, une dame âgée de 110 ans, catholique romaine. Cette dame peu de temps avant sa mort, assistait encore tous les matins à la messe de sept heures dans la chapelle catholique: elle s'y rendait à pied.—(Idem.)

Le département des colonies a reçu ce matin la nouvelle de la mort de sir J. Smyth, gouverneur de la Guyane anglaise; il est décédé le 4 mars, après deux jours d'une fièvre cérébrale.—(Globe.)

FRANCE.—Le rédacteur du Bon Sens rapporte un entretien qu'il a eu avec M. Lafitte pour s'instruire sur les avantages d'une dette perpétuelle. Nos lecteurs nous ont gré d'avoir recueilli cet exposé des idées de M. Lafitte, fait par lui-même: "Il est dans la société des capitaux peureux: ceux-là ne savent rien de mieux que de se cacher. Il en est d'infirmes, d'incapables: ceux-là cheminent d'un pied boiteux vers la production, ou s'affaissent sur eux-mêmes et restent en place. Si donc les fonds publics n'étaient pas là pour les séduire, les attirer, leur donner du mouvement et de la vie, il y aurait perte pour la société, et cette perte, qui se souffrirait? le travailleur.

J'appellerais volontiers les fonds publics les invalides des capitaux. Mais notez que les capitaux qui s'y rendent ne vont pas s'y endormir; ils n'y séjournent même pas. Le mouvement des fonds publics n'est, après tout, qu'un moyen de faire passer les capitaux, des mains de ceux qui ne sauraient qu'en faire, ou perdraient un temps précieux à leur trouver un emploi, aux mains de ceux qui sont en état d'aller sur-le-champ les offrir à l'industrie.

Vous le voyez, il en résulte nécessairement une succession plus rapide dans les offres des capitaux; leur prix tend à s'abaisser par l'effet de cet empressement même, et ainsi se trouve combattu, dans le sens de vos idées, dans l'intérêt de l'industrie, l'effet moral que vous redoutiez.

Il est vrai que ce raisonnement perdrait beaucoup de sa force, si, par le haut prix, les fonds publics attireraient en même temps que les capitaux infirmes les capitaux valides. Mais quand je demande que la dette soit infiniment diminuée par des réductions successives d'intérêt, je parle précisément cette influence du haut prix.

Par l'abaissement de l'intérêt, j'arrive à deux résultats également avantageux: premièrement, j'ôte au capitaliste intelligent et assez bien placé pour trouver d'habiles industriels, l'appât funeste qui le retiendrait dans les fonds publics. Secondement, j'empêche de s'y caser celui qui peut encore travailler utilement pour la société, mais qui, si l'intérêt payé par l'état était considérable, ne demanderait pas mieux que d'échanger une vie de travail contre une vie de loisir. La production est donc doublement favorisée par ce système.

Ainsi, ce n'est pas dans ses rapports avec le bien-être des rentiers que je considère la dette; c'est dans ses rapports avec la circulation économique des capitaux. Dans mon système, la dette cesse d'être une prime offerte à l'oisiveté de certains capitalistes; elle devient un moyen d'obvier à l'oisiveté de certains CAPITAUX, et acquiert de la sorte une importance véritablement sociale.

Quant au jeu que les fonds publics alimentent, vous insistez faiblement sur ce point; vous avez raison. Ce n'est là qu'un inconvénient accessoire. D'abord, le jeu ne roule pas sur une grande masse de capitaux. Ensuite, c'est un mal qu'on ne ferait que déplacer en croyant le détruire. Je pourrais vous citer des paris extraordinaires ouverts sur l'échange de presque tous les produits. L'amour du jeu est dans la nature de l'homme. Fermez une issue à cette passion, vous lui en ouvrirez une autre.

Il ne nous reste plus qu'à demander pardon à nos lecteurs pour un pile et incomplet résumé dans lequel nous venons d'ébaucher les mille étincelles de cette improvisation familière où M. Lafitte fait éclater dans toute leur grâce et toute leur variété les ressources de son esprit.

On donne comme positif que le cabinet compte profiter du bon accueil fait au choix du maréchal Soult pour demander aux chambres un million destiné à couvrir les frais de cette ambassade extraordinaire. (Commercé.)

Un journal annonce que les arrestations vont toujours bon train. La police semble rechercher les membres d'une certaine société secrète; mais jusqu'ici, tout se borne à de simples préventions.

C'est sans doute l'explication de son incurie pour la propriété et la vie des Parisiens. (National.)

Signification a été faite à M. le syndic des agents de change et à M. Aguado, comme soumissionnaire du nouvel emprunt espagnol, d'avoir à s'abstenir de toute négociation de cet emprunt, jusqu'à ce que le service des intérêts des emprunts précédents ait été assuré. (Idem.)

Mission scientifique.—M. Raoul Rochette, chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique et de travaux archéologiques, vient de partir pour la Grèce et de l'Asie-Mineure. Il est accompagné de M. Morey, architecte, ancien pensionnaire de l'école française de Rome.

Une foule immense, dans laquelle étaient confondus toutes les classes de la population parisienne, remplissait avant-hier (15 avril) les églises de la capitale. Les vastes nefs de Notre-Dame, de Saint-Roch, de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, se sont trouvées, en réalité, trop petites pour contenir cette foule qui se renouvelait sans cesse. Le concours des fidèles était le même dans les autres églises de Paris.

Un Maure, au service du prince Galitzin, a été baptisé hier dans l'église de Saint-Philippe du Roule. Le néophyte était revêtu des habits qu'il portait lorsqu'il était esclave en Egypte. M. le comte Charles de la Beaume a été parrain; la marraine, Mme. la duchesse de Fitz-James, n'ayant pu assister à la cérémonie, a été représentée par Mme. la princesse de Galitzin.

L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR.—Les terrains vagues situés rue Saint-Victor, derrière l'entrepôt général des vins, ont été vendus par la ville à des particuliers qui vont y faire d'immenses constructions. Par suite des travaux qui sont déjà commencés, les ouvriers ont mis en évidence les derniers restes de la célèbre abbaye de Saint-Victor, fondée par Louis le Gros en 1138, il y a exactement 700 ans. Ce sont plusieurs grandes arcades du cloître construites en ogives. Ces derniers restes d'architecture gothique vont encore disparaître sous quelques jours.

Hier, M. le Ministre de la guerre a été convenu par ses propres écrits d'avoir présenté au budget de 1838 un effectif de 27,330 chevaux, tandis qu'il n'en existait réellement que 24,640; différence, 2,699 chevaux, pour lesquels des frais d'entretien ont été alloués au budget de la guerre. Cette dépense annuelle ne peut pas s'élever à moins de 500 francs par cheval et le ministre aurait obtenu par ce moyen un crédit de plus de 12,000,000 fr., qu'il lui est impossible d'avoir dépensé, et dont sans doute il rendra compte à la chambre.

En attendant, nous ne devons pas moins signaler de nouveau cette fraude ministérielle. Elle peut servir à expliquer les attaques violentes des organes du cabinet contre les commissions qui se livrent à un examen sérieux et ne veulent juger que sur pièces. (Commercé.)

ETABLISSEMENT POUR LES AVEUGLES.—On va s'occuper à la chambre des députés, à l'occasion du budget, d'un établissement destiné aux jeunes aveugles, et qui est tout à fait différent de celui des Quinze-Vingts.

Cet établissement est peu connu ou il l'est mal. Il est donc aussi juste que nécessaire d'éclairer l'opinion à l'égard de ces pauvres enfants, aussi intéressants par leur position que par leur infirmité. L'établissement est destiné à l'instruction de jeunes aveugles des deux sexes et de toutes les provinces.

Il y sont entretenus pendant huit années aux frais de l'état.

On y reçoit en outre des boursiers des départements et des pensionnaires payant, ainsi que des étrangers.

On y enseigne aux élèves la grammaire, la géographie, l'histoire, les mathématiques, etc. On leur apprend les différentes parties de la musique

et à jouer de tous les instruments. On les exerce aussi à divers travaux manuels, tels que la tissanderie, la fabrication de chaussons, de carnassières, de tricots, etc., etc.

L'institution a déjà obtenu un prix de la société d'encouragement et des médailles aux expositions des produits de l'industrie de 1831 et 1834.

Elle a obtenu aussi des succès d'ailleurs pour la partie musicale. Le célèbre Paganini, qui a assisté à un des concerts de l'établissement, y a applaudi, et un membre du Conservatoire, entendant avec étonnement et plaisir un morceau pour la clarinette, composé et joué par un jeune aveugle, l'a demandé afin de le faire jouer au Conservatoire.

Déjà vingt-et-un organistes, sortis de l'établissement, ont été placés à Paris et dans les départements. Citer les trois orgues de la ville d'Orléans, notamment celui de la cathédrale, ceux de Vannes, de Blois, de Tours, et de plusieurs paroisses de Paris, telles que St-Nicolas-des-Champs, St-Médard, St-Etienne-du-Mont, St-Philippe-du-Roule, Ste-Valère, St-Pierre du Gros-Cailion, etc., etc., c'est dire que les élèves de l'institution possèdent un remarquable talent. D'autres remplissent des places de serpent. Plusieurs donnent des leçons pour les divers instruments, accordent les pianos; quelques-uns professent au dehors les diverses sciences qu'ils ont apprises dans l'établissement; quelques autres sont placés dans des institutions étrangères, par exemple aux états d'Amérique, etc., etc.

Il en est beaucoup d'ailleurs qui, après des examens, ont obtenu de l'université des brevets d'instituteur primaire de premier et second degré. On voit combien cet établissement si modeste et pourtant si utile mérite, contre l'opinion de quelques personnes et l'erreur de beaucoup d'autres, la bienveillance des chambres, l'intérêt de tous les amis de l'humanité et la sollicitude qu'on demande en sa faveur au gouvernement.

On écrit de Bonne, 2 avril: "Le chapitre métropolitain de Trèves a refusé de se soumettre au dernier ordre du cabinet du roi de Prusse, concernant les mariages mixtes."

PIEMONTE.—Mgr. Pierre-Antoine Cirio, évêque de Suze, a succombé, le 3 de ce mois à une affection catarrhale.

ESPAGNE.—Notre correspondance de la frontière nous annonce que tous les habitants de la Navarre dont l'âge ne dépasse pas cinquante ans sont appelés sous les drapeaux de Charles V. De son côté le gouvernement de Madrid va faire des levées qui comprendront tous les hommes de 17 à 60 ans, Basilio Garcia, dont les forces se sont beaucoup augmentées, étant, près de l'âge de 17. Le quartier royal n'a pas quitté Estella. (Gazette de France du 21 avril.)

Le projet d'emprunt espagnol est tout-à-fait décrié à la bourse de Londres. Le Morning Chronicle, journal favorable à la cause de Christine, démontre dans un long article qu'il est impossible que le gouvernement de Madrid trouve de nouveaux prêteurs avant d'avoir réglé d'une manière satisfaisante la situation de ses créanciers.

Ororon, le 16 avril.

Une lettre de Madrid du 12 annonce que la veille le comte de Negri avait quitté Ségovie, marchant sur Avilla. Le comte n'avait point attaqué l'Alcázar de Ségovie, il emmenait avec lui tous les jeunes gens capables de porter les armes. Une contribution de vingt mille duros imposée à la ville a été immédiatement payée.

On lit dans la correspondance de Madrid du Phare de Bayonne:

La société secrète qui se nomme la Fédération ne cesse de travailler pour faire éclater une insurrection dans les provinces. Le gouvernement est parvenu à saisir plusieurs lettres chiffrées. L'un est parvenu aussi à trouver la clé de ce chiffre; et par conséquent les mesures les plus sévères ont été prises pour punir les ennemis de l'ordre. Il est probable, maintenant que le gouvernement tient le fil de cette trame, qu'elle n'aura aucune suite. Déjà le comte de Clonard a découvert une conspiration qui avait pour but de l'assassiner.

Ce général, en ayant été instruit à l'avance, a fait arrêter les coupables; les uns ont été exilés, et les autres mis sous les verrous.

On lit dans le Phare de Bayonne, journal du parti chrétien:

Dans la prévision d'une nouvelle approche des carlistes près de Madrid, on a dû nommer dans la journée du 28 les généraux qui seraient chargés de la défense des portes et des points fortifiés de cette capitale. Il est arrêté que du moment où l'invasion carliste aura pénétré dans la province de Madrid, cette ville sera mise en état de siège, et que toute publication de nouvelles sur les opérations militaires sera prohibée sous peine de mort.

Le Novicio, journal de Saragose, parle d'une affaire qui a eu lieu dans les environs de Cervera, en Catalogne, entre les troupes du baron de Meer et les forces royales commandées par Tristany et Sagarra. L'action a été des plus vives; elle a duré, dit-on, un jour et demi. Le chef royaliste Sagarra aurait été tué, et le baron de Meer blessé dangereusement.

D'après ce qu'on écrit d'Ormaiztegui au Memorial des Pyrénées, journal du parti chrétien, les ravages faits à Almaden sont immenses, et Basilio ne s'est porté sur ce point que pour mettre au projet d'emprunt un empêchement invincible.

Le Bulletin de la Navarre et des provinces basques annonce comme un fait positif que Gandesa est tombée au pouvoir des royalistes.

PORTUGAL.—D'après les dernières nouvelles de Lisbonne, en date du 10 avril, les partisans de don Miguel sont exclus du bénéfice de l'amnistie qui vient d'être promulguée. Cet acte ne profitera donc qu'à ceux qui ont levé dernièrement le drapeau de la rébellion en faveur de la charte de don Pedro.

Lisbonne, 10 avril.—On croit généralement que les ducs de Pamele et de Terceira, le marquis de Saldanha et tous les autres carlistes qui sont à l'étranger vont revenir en Portugal, et que le vicomte Camero, qui se trouve à Paris, et le baron de Moncorvo, qui est à Londres, seront nommés ministres à ces deux cours.

(Ext. d'une corresp. du Morning Post.)

La reine a rendu le décret suivant: "Sont exceptées du décret d'amnistie toutes les personnes accusées de révolte ou de tentatives de révolte en faveur de don Miguel ou de ses partisans, abandonnant à la clémence de la reine celles qui sont actuellement en prison ou en jugement, et qui pourront donner des garanties suffisantes de leur conduite à l'avenir. Il pourra leur être accordé plus tard une amnistie complète, mais seulement lorsqu'il n'existera plus une seule guerrilla migueliste sur aucun point du royaume."

(Ext. d'une corresp. du Morning Chronicle.)

Le bateau à vapeur le Tage, arrivé à Falmouth, a apporté des nouvelles de Lisbonne du 10 avril.

La journée du 4, dans laquelle la reine a fermé les cortès et prêté serment à la nouvelle constitution, s'est passée tranquillement. La reine s'est rendue à la chambre au grand cérémonial; les rues étaient garnies d'une haie de gardes nationaux et de troupes de ligne; mais l'enthousiasme était absent. Après être entrée dans la salle magnifiquement ornée pour cette occasion, la reine s'étant assise pendant que don Ferdinand son mari prenait place à sa gauche, a donné lecture du discours suivant:

"Messieurs, je viens, dans le sien de la représentation nationale, prêter solennellement serment à la constitution politique de la monarchie, décrétée par les cortès constituantes. Je me félicite sincèrement de voir arriver le jour que j'avais si ardemment souhaité.

"L'œuvre de la sagesse nationale, le fruit de vos longs et assidus travaux va répondre au premier de nos besoins, en cimentant l'union de la famille portugaise; cette union, j'en ai la ferme conviction, rétablira l'ordre, la paix et la prospérité publique. En ce moment, où Dieu m'en étant témoin, je vais m'attacher irrévocablement à la loi fondamentale que vous avez décrétée et qui j'ai acceptée, j'éprouve la plus douce consolation de vous annoncer que je commencerai à l'exécuter en exerçant l'une des plus précieuses prérogatives qu'elle m'attribue. J'ordonnerai l'oubli perpétuel de toutes les funestes dissensions qui ont affligé le pays. Ainsi, messieurs, le nouveau pacte social, en unissant tous mes sujets, fera la bonheur d'une nation généreuse, qui à tant de titres mérite de prospérer. Rallié autour de mon trône constitutionnel, le peuple Portugais concourra à consolider la loi fondamentale de la monarchie que j'accepte librement et que je jure de maintenir."

La formule écrite du serment a été présentée à S. M.; elle l'a signée. Le président des cortès lui a présenté une Bible, sur laquelle elle a posé sa main, répétant à haute voix ce serment. Elle a présenté ensuite le livre à son mari, qui a également prêté serment. La reine a prononcé la dissolution des cortès en leur adressant ces mots:

"Messieurs les députés du peuple portugais, ma sanction et le serment que je viens de prêter à la constitution ont définitivement fixé la forme du gouvernement. Messieurs, vous avez discuté et décrété des lois de la plus haute importance. Les preuves répétées de l'attachement que vous portez à la stabilité de mon trône, de votre fidélité à mon égard, et de votre dévouement pour le bien de mes sujets méritent mes très-sincères remerciements. La reine s'est ensuite retirée. On s'attend à un nouveau changement ministériel. Sa da Bandeira et John d'Alveira devaient se retirer aussitôt que leurs successeurs auraient été nommés. (Courrier.)

Le Diario a publié le texte du décret d'amnistie annoncé par la reine le 6. Toute affaire politique qui aura eu lieu depuis le 10 septembre 1836 restera ensevelie dans l'oubli perpétuel et dans un silence absolu. Toute procédure engagée sur une semblable affaire sera considérée comme nulle et non avenue. Tout individu absent de Portugal par suite de ces affaires pourra y rentrer. Tout militaire ayant pris part à ces événements sera réintégré dans le service actif après avoir prêté serment à la constitution de 1838. Cette amnistie ne comprend pas le rétablissement des employés civils. Palmella, Terceira et Saldanha ainsi que tous les réfugiés compromis dans la dernière révolte carliste peuvent rentrer en Portugal. Nous ne doutons pas que le roi, bien que constitutionnel aujourd'hui, sera charmé de les revoir. Il y a eu distribution de faveurs à cette occasion. Les vicomtes Das Antas et Reguendo ont été faits comtes, ainsi que le baron de Bomfim. John d'Alveira a été créé baron, et Sa da Bandeira, en quittant le ministère, deviendra duc. (Sun.)

HOLLANDE.—Le Handelsblad du 14 contient la pièce suivante, que ce journal publie comme la note remise à la conférence, au nom de son gouvernement, par l'ambassadeur des Pays Bas à Londres, au mois de mars dernier:

"Londres, mars 1838.

"Lorsqu'à la fin du mois d'octobre 1836, le sous-signé, plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, porta à la connaissance de la conférence le résultat des démarches de son souverain au-près des agnats de la maison de Nassau et de la confédération germanique, il exprima en même temps le vœu du roi que les négociations touchant la question hollandobelge suspendues depuis le 24 août fussent reprises, et sa confiance que les cinq cours seraient disposées à les continuer: à les mener à bonne fin.

"Cette communication n'eut pas de suite, et les seize mois qui se sont écoulés depuis cette époque ne réalisent nullement l'espoir du cabinet de La Haye d'atteindre la solution désirée.

"Persévérant ainsi dans sa juste attente d'obtenir, par la voie des négociations, des conditions plus favorables pour ses fidèles sujets, le roi s'est convaincu que le seul gage qui lui restait à donner de la sollicitude inaltérable qu'il a consacrée à leur bien-être, que l'unique moyen de leur faire apprécier dignement ses intentions, était d'accéder entièrement et pleinement aux conditions de séparation qui ont été déclarées définitives et irrévocables par les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

"Dans cette conviction, S. M. a envoyé à son plénipotentiaire l'ordre d'accepter et de signer avec ceux des cinq puissances réunies en conférence à Londres, les 24 articles, signature à laquelle le plénipotentiaire du roi a été autorisé par la note de LL. Exc. en date du 15 octobre 1831.

"Ayant atteint le terme de ces longues discussions, le cabinet de La Haye prend, espère-t-il, une précaution superficielle en faisant connaître par le sousigné que dans le cas inattendu d'un défaut de coïncidence réciproque de vues et d'actions chez toutes les parties intéressées, la présente déclaration devra être considérée comme non avenue.

"Le sousigné, s'étant acquité par ce qui précède des ordres qu'il a reçus de son gouvernement, saisit cette occasion de renouveler à LL. EE. MM. les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, l'assurance de sa haute considération."

GOTTINGUE, 11 avril.—Hier l'université a procédé à une nouvelle élection. Le choix s'est fixé sur le conseiller de chancellerie Ludeking de Hanovre, qui sans être précisément un partisan du gouvernement ne se rangera jamais sous les bannières d'une opposition systématique. On ignore encore si M. Ludeking acceptera. Ce qui est assez singulier, c'est que les Hanovriens, si dévoués au duc de Cambridge, viennent d'apprendre de la bouche de ce prince que le roi Ernest, son frère, ne veut que le bien de son peuple et a horreur du despotisme. Comme si les Hanovriens ne savaient pas cela depuis longtemps.—(Courrier allemand du 17 avril.)

Autriche.—On écrit de Vienne, 5 avril:

"L'empereur a adopté par un rescrit le plan des

trente-deux tours fortifiées près de Lintz, dont la construction avait été entreprise d'abord par le prince Maximilien d'Este à ses risques et périls.

"Une division d'artilleurs et de pionniers, choisis dans la garnison de cette capitale, a reçu l'ordre de se préparer à partir pour Lintz.—(Journal allemand de Francfort.)

—Les deux ambassadeurs que le divan envoya à Vienne et à Berlin, Rifaat-bey et Kramil-pacha, sont arrivés dans la première de ces deux villes, accompagnés de vingt-cinq jeunes gens destinés à achever leur éducation en Europe, pour aider le sultan dans l'accomplissement de ses réformes et de ses plans de civilisation.

ALGERIE.—Un journal ministériel publie la lettre suivante écrite d'Alger, le 7 avril 1838:

"Les Musulmans ont célébré, le cinq de ce mois, une fête que les Européens remarquent peu, mais qui a cependant un caractère très important. Cette fête, qui tombe chaque année le 10 du mois de moharrem, est consacrée à dix anniversaires choisis dans la vie des dix prophètes. Ce sont, d'après l'ordre de la chronique arabe: Abraham qui vainquit, ce jour-là, le sauvage Namrod et le jeta dans le feu; Moûsa (Moïse) qui engloutit, à pareil jour, l'armée de Pharaon dans la mer Rouge; Adam qui, chassé du ciel, tomba sur une montagne appelée Sarnadim; David; Edris, son fils; Jacob, Joseph, Job, Jonas et Jésus, dont on commémore l'ascension aux cieux. Je n'ai rapporté que les circonstances qui m'ont paru remarquables. Il me semble que par l'institution de cette fête, nommée Achaoua, les Musulmans ont voulu consacrer dans leur foi les principales traditions religieuses des nations.

"On remarque depuis quelque temps une grande agitation dans la population arabe d'Alger. Des intrigants, dans le but d'épouvanter les habitants et de les pousser à émigrer, répandent les bruits les plus ridicules. Presque toutes les femmes et les enfants tremblent à la seule vue d'un Européen, parce qu'on leur dit que les romains enlèvent tous les enfants qu'ils rencontrent dans les rues après le coucher du soleil; qu'ils les emmènent dans les hôpitaux pour faire des expériences sur leurs corps, et qu'ils finissent par les faire mourir dans des alambics. Les indigènes croient fermement ces contes atroces. Avons-nous le droit de nous en étonner? Les Parisiens, à l'époque du choléra, en 1832, ont bien cru aux empoisonnements! et cependant tout fait la guerre à notre crédulité en France. Cet état de choses durera jusqu'à ce qu'un de ces auteurs d'alarmes ait été pris et puni exemplairement.

"Abd-el-Kader poursuit toujours ses armements et ses approvisionnements. Il semble se préparer à la guerre. Il fortifie Tekdemt et Ain-Madi; il s'installe à Médeah, dont il veut faire la capitale de son empire, pour dominer toute la régence, à l'exemple des anciens deys. Il aura un kalifat dans le 6 et l'autre dans l'ouest. Il travaille de tous ses moyens à conquérir des partisans dans la province de Constantine. Déjà les tribus qui gardent les importants défilés appelés el Bidan lui sont dévoués. Il a organisé environ 600 spahis réguliers, et son infanterie s'élève à 2,000 hommes. Il cherche en ce moment à fonder des canons. On n'a pas du reste de nouvelles de ses projets contre l'ancien bey de Constantine.

"On commence du reste à comprendre que ce n'est pas comme général qu'Abd-el-Kader est redoutable, que ce n'est pas dans la guerre qu'il trouve son intérêt, mais que son caractère religieux lui donne sur nous de grands avantages pendant la paix, et sous ce point de vue il nous est impossible de le combattre. Il y a de quoi réfléchir profondément lorsqu'on voit qu'après huit années d'occupation nous n'avons pas pu nous créer des partisans dévoués même dans Alger."

L'ARCHEVÊQUE DE CUBA.—M. Cyrille Alamedo Bréa, archevêque de Saint-Iago de Cuba, a été arrêté dernièrement, à la frontière française, par les employés des douanes, au moment où il se disposait à entrer en Espagne. On l'a mené à Bayonne, où il était gardé à vue.

Ce prélat, né en 1781, était de l'ordre des Cordeliers. Il était, avant d'être évêque, prédicateur du roi. Il avait eu quelque part à la faveur sous Ferdinand VII, et devint général de son ordre. Il est archevêque de Cuba depuis le 30 septembre 1831, et s'était retiré depuis deux ans en Angleterre.

Un journal annonce qu'au bout de quelques jours on l'a fait partir pour Tours, où on a fixé sa résidence. Des royalistes qui voulaient l'accompagner n'ont pu en obtenir la permission.

VARIÉTÉS.

VOITURE-MAISON.—Au nombre des inventions nouvelles qui se produisent chaque jour dans les arts d'utilité ou d'agrément, il ne faut pas oublier de mentionner une nouvelle voiture de voyage. Cette machine est exposée en ce moment aux regards des curieux dans l'ancienne caserne des gardes à pied à Knightsbridge: son poids est de deux tonneaux; elle a 9 pieds de largeur sur 25 de longueur; elle contient deux chambres et plusieurs autres choses d'une grande utilité. La plus grande des deux chambres est d'un style très élégant, et y trouve des lits, des chaises, des sofas, etc. Il y a aussi un poêle et autres objets.

Ces édifices mouvant à sept fenêtres, est supporté par quatre fortes roues; la cuisse est assez élevée pour que les voyageurs ne puissent être aperçus des personnes à pied ou à cheval. Ce n'est pas absolument une nouveauté; mais c'est un grand progrès sur toutes les voitures de voyage construites jusqu'à présent. Cette voiture a coûté une somme considérable, mais elle ne laissera rien à désirer sous le rapport de la solidité, de l'élégance et du confortable.—(Standard.)

AVALANCHE.—On écrit de Saint-Pierre-d'Albigny (Isère):

"Une avalanche a enlouté, le 8 avril, plusieurs maisons du village de Clusaz; deux familles ont été ensevelies vivantes, pendant quatre jours, sous une couche de plus de cinquante pieds de neige. Au bruit affreux que produisit cet éboulement, tous les habitants du village accoururent, afin de sauver, s'il était possible, les malheureux que l'avalanche avait surpris au milieu de la nuit. On pratiqua sur-le-champ un escalier dans la neige, et au bout de trois jours on parvint au toit de l'une des maisons d'où s'échappaient les cris de deux familles qui avaient perdu tout espoir d'être secourues, et qui subsistaient depuis soixante-douze heures les horribles tortures de la faim et du froid."

ROUEN, 16 avril.—Depuis longtemps la ville de Bernay n'avait plus ni maire, ni adjoints. Maintenant elle n'a pas même de conseil municipal. Nous apprenons que tous les citoyens qui en faisaient partie viennent d'envoyer collectivement leur démission au ministre de l'intérieur.—(J. de Rouen.)

TELEGRAPHE ELECTRIQUE.—Judi dernier a eu lieu au collège de Caen une expérience du télégraphe électrique. Deux fils de métal avaient été établis dans la plus grande longueur de l'établissement (environ 600 pieds). Ces fils transmettaient d'un bout à l'autre de l'établissement un signal quel que la réponse était faite immédiatement.

QUEBEC: MARDI, 29 MAI, 1858.

ARRIVEE ET INSTALLATION DU GOUVERNEUR-GENERAL. Le vaisseau de Sa Majesté le Hastings, de 74 canons, ayant à bord Son Excellence le COMTE DE DURHAM, gouverneur-général de l'Amérique-Septentrionale Britannique, la COMTESSE DE DURHAM, leur famille et leur suite, est arrivé dans ce port dimanche après-midi, en 33 jours de Portsmouth.

Les habitants se sont aussitôt portés en foule dans les rues et sur les quais, dans l'attente de voir débarquer Son Excellence. Mais il a été annoncé que le débarquement n'aurait lieu que lundi à deux heures.

Hier (lundi), à une heure, on eût dit que tous les habitants de la ville et des faubourgs étaient assemblés à la Basse-Ville, mais en apprenant que le débarquement de Son Excellence ne devait s'effectuer qu'aujourd'hui à deux heures, la foule s'est dispersée.

Aujourd'hui à l'heure indiquée, les gardes et les autres troupes de la garnison formant une double haie depuis le quai de la Reine jusqu'au château de Saint-Louis, toute la ville étant en mouvement, les fenêtres garnies de dames dans leurs plus beaux atours, et les rues en partie pavisées, ainsi que les vaisseaux de guerre, dont les matelots étaient à leurs postes sur les vergues, le débarquement s'est effectué enfin sous une salve tirée par le Hastings, et répétée par le canon de la citadelle. Le gouverneur-général a été reçu au quai par les généraux sir John Colborne, sir James Macdonell, et tout l'état-major, et s'est immédiatement rendu au château, avec la comtesse et les dames et messieurs de leur suite.

Après lecture de ses différentes commissions comme gouverneur-général, vice-amiral, capitaine général, haut-commissaire etc., Son Excellence a prêté entre les mains du conseil exécutif, et en présence d'une nombreuse réunion de fonctionnaires de tous les ordres et de citoyens, les serments qui lui étaient prescrits en ces différentes qualités, après que Son Excellence sir John Colborne lui a présenté les conseillers exécutifs, les juges, etc.

Ensuite le gouverneur-général, ayant donné quelques ordres, a visité, avec la comtesse, les logements qui leur ont été préparés à la maison de M. Gngy, rue Saint-Louis, et à la salle du Parlement, et puis s'en est retourné à bord pour la nuit.

Son Excellence a fait sortir la proclamation suivante: DURHAM. PAR SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE JEAN GEORGE COMTE DE DURHAM, VICE-AMIRAL, etc.

LA REINE ayant daigné me confier le gouvernement de l'Amérique Septentrionale Britannique, j'ai aujourd'hui pris sur moi l'administration des affaires.

Dans l'exercice de ces importantes fonctions, je compte avec assurance sur l'appui cordial de tous les sujets de Sa Majesté, comme le meilleur moyen de me mettre en état d'amener à une heureuse issue toutes les questions qui intéressent leur bien-être, surtout celles dont j'aurai à prendre connaissance comme haut-commissaire de Sa Majesté.

Ceux qui veulent sincèrement et consciencieusement la réforme et le perfectionnement d'institutions défectueuses, recevront de moi, sans distinction de partis, de races ou de politique, l'assistance et l'encouragement que leur patriotisme est en droit de commander, de la part de tous ceux qui désirent fortifier et consolider l'union entre l'état métropolitain et ces importantes colonies; mais les perturbateurs du repos public, les violateurs des lois, les ennemis de la couronne, et de l'empire britannique, trouveront en moi un adversaire inflexible, déterminé d'employer contre eux tous les pouvoirs, civils et militaires, dont je suis investi.

Dans une de ces Provinces les plus déplorablement dépeuplées, on a rendu malheureusement nécessaire la suspension de sa Constitution représentative, et le pouvoir suprême m'est dévolu.

La grande responsabilité qui m'est imposée par là, et la nature pénible et difficile des fonctions que j'ai à remplir, me feront naturellement désirer avec ardeur de hâter l'arrivée de l'époque où le pouvoir exécutif se trouvera de nouveau balancé par tous les contre-poids constitutionnels d'institutions libres, éclairées et britanniques.

C'est de vous, Peuples de l'Amérique Britannique, c'est de votre conduite, et de l'étendue de votre coopération avec moi, qu'il dépendra principalement que cet événement soit retardé, ou qu'il soit immédiat. J'appelle donc, de votre part, les communications les plus franches, les moins réservées. Je vous prie de me considérer comme un ami et comme un arbitre, toujours prêt à écouter vos vœux, vos plaintes et vos griefs, et bien déterminé d'agir avec la plus stricte impartialité. Si, de votre côté, vous ajoutez toute animosité de parti ou de secte, et si vous vous unissez à moi dans le saint œuvre de la paix et de l'harmonie, j'ai l'assurance de pouvoir poser les fondements d'un système de gouvernement qui garantira les droits et les intérêts

de toutes les classes, mettra fin à toutes les dissensions, et placera sur une base durable, avec la faveur de la divine providence, cette richesse, cette grandeur et cette prospérité dont il se trouve les éléments si inépuisables dans ces fertiles contrées. Donné sous mon sceau et le sceau de mes armes, au château de Saint-Louis, dans la cité de Québec, province du Bas-Canada, ce vingt-neuvième jour de mai dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-huit, et du Règne de Sa Majesté la première. (Par ordre.) CHARLES BULLER, principal secrétaire.

Voici la liste des passagers à bord du Hastings, que nous avons lieu de croire correct: Le comte et la comtesse de DURHAM, et leur famille. M. et Mme. Ellice, Mlle. Balfour, M. Charles Buller, principal secrétaire, M. Turton, juriconsulte, L'Hon. E. P. Bouvier, M. Arthur Buller, M. Bushe, L'Hon. Frederick Villiers, Le Capitaine Pousouly, C. A. Dillon, écuyer, Frederick Cavendish, écuyer, Sir John Dorait, Attachés. Aides-de-Camps.

Le Hastings est commandé par le capitaine F. E. Lock, C. B. La musique du 71e régiment est à bord de ce vaisseau. Nous avons reçu ce matin, par le British America et le Charlevoix, les journaux de Montréal d'hier matin. Ils contiennent des avis de Liverpool jusqu'au 27 avril, apportés par le Carroll of Carroll, arrivé à New-York vendredi dernier. Le parlement s'est réuni le 25. Les débats n'offrent rien d'intéressant. Dans la chambre des communes il a été présenté nombre de pétitions contre le bill relatif à la propriété littéraire. Le procureur-général a déclaré qu'il s'opposait au bill. M. Talbourd en a proposé la seconde lecture et l'a soutenu dans un discours long et éloquent. Les nouvelles d'Espagne sont favorables à la cause de la reine.

L'arrivée du Hastings à l'entrée du Saint-Laurent a été annoncée à New-York jeudi soir, et à Montréal hier matin. Cette nouvelle a été apportée à Boston par la goëlette Albion, capitaine Forest, venant de Saint-Jean (Terreneuve) et d'Halifax. On l'avait reçue à cette dernière place par un brick de guerre qui s'était séparé du Hastings à l'entrée du Saint-Laurent, n'ayant pu pénétrer à travers les glaces dont le golfe était rempli. La frégate à vapeur qui était venue d'Angleterre, avec le Hastings, avait essayé d'entrer à Sidney (Cape-Breton), pour y prendre du charbon, dont elle n'était approvisionnée que pour un jour, mais ne l'avait pu à cause des glaces. On attendait d'un moment à l'autre à Halifax au départ de l'Albion. Le capitaine Forest dit que la glace s'étendait tout le long de la côte au nord d'Halifax l'espace de plus de soixante lieues. Depuis vingt ans qu'il connaît familièrement cette côte, il ne l'a jamais vue présenter une apparence aussi formidable dans cette saison.

La pêche au Loup-marin a manqué en partie cette année à Terreneuve. Les journaux d'Halifax du 19, reçus ce matin annoncent l'arrivée de la corvette Charybdis, capitaine Gore, en 26 jours, et du vaisseau à vapeur le Dee, en 25 jours de Portsmouth. La Charybdis était attachée à l'escadre de Lord Durham, et s'en était séparée dans le canal de Saint-Germain, avec ordre d'aller croiser à la hauteur du Cap-Breton et d'y attendre l'arrivée du Hastings; mais les glaces l'ont forcée de s'écarter de ses ordres et de se rendre à Halifax. Il en a été de même du Dee, qui en arrivant à la hauteur de Louisbourg, où il fut hélé par la Charybdis, n'avait du charbon que pour un jour. Le Dee a 50 sapeurs à bord, avec quelques artilleurs.

Les journaux anglais ont publié ce qui suit comme une circulaire adressée par la chambre du commerce de Montréal aux négociants des divers ports des îles britanniques; les journaux de Montréal attribuent à quelque agent du parti révolutionnaire, qui l'aura fabriquée dans le dessein de nuire au commerce: "Monsieur, La chambre du commerce de cette ville croit qu'il est de son devoir de vous informer, pour que vous en fassiez part aux personnes intéressées dans la navigation britannique, que l'on fait en ce moment de grands préparatifs pour incendier les vaisseaux anglais qui arriveront l'été prochain dans le Saint-Laurent. L'incendie des villages de St-Eustache et de St-Benoit, par ordre de sir John Colborne, commandé par la nécessité de frapper d'un terreur salutaire l'esprit des rebelles, a inspiré aux Canadiens la résolution d'user de représailles et ils veulent se venger, que la révolte soit étouffée ou non. Nous aurions considéré ce projet comme une vaine menace si les Américains de nos frontières n'entretenaient des communications constantes avec les insurgés et n'étaient excités par des transfuges des provinces.

L'incendie de la Caroline a produit une grande effervescence dans certaines parties des Etats-Unis; on y discute même ouvertement le projet de rendre le feu à tout vaisseau anglais qui tenterait d'entrer dans le Saint-Laurent. Pour effrayer le peuple, on lui dit que le choléra pourrait bien être importé de nouveau par les navires anglais. Mardi dernier, un essai a été fait sur un vieux sloop qui se trouvait à l'ancre dans le lac. Le brûlot réussit parfaitement, bien que la position fût défavorable, et la populace poussa des cris de joie. Nous ne pensons pas que le danger soit aussi imminent pour les vaisseaux armés que S. M. enverra à notre secours; mais nous avouons franchement que nous ne concevons pas comment les navires marchands pourraient, dans un canal long et étroit, échapper aux agressions de l'ennemi, surtout si l'on réfléchit qu'ils seront exposés aux vents contraires et aux courants, sans les opérations sur la partie supérieure du fleuve.

Nous croyons que ni croisières, ni gardes-côtes, ne pourraient protéger d'une manière efficace nos navires. Il est aussi très probable que les habitants de l'état du Maine mettront à profit nos dissensions intestines pour s'emparer du territoire litigieux entre eux et nous, et qu'ils pousseront même leurs prétentions jusqu'au Saint-Laurent. Les grandes quantités de bois qui se trouvent entre les mains des marchands de Québec, les portent à consulter leur intérêt, plutôt que d'ouvrir les yeux sur ce qui se passe; ils vont jusqu'à discréditer la nouvelle de ce projet des rebelles de couvrir le fleuve de brûlots; nos négociants eux-mêmes désirent ne point lui donner de publicité pour le moment. Par ces raisons et pour que les rebelles ne puissent savoir que nous sommes si bien informés de leurs desseins, nous ne publierons cette circulaire qu'après avoir reçu votre réponse. Signé, JULES QUESNEL, président.—T. M. Smith. (Standard.)

Parmi les passagers qui se sont embarqués récemment à New-York pour l'Europe, et dont le nombre est plus grand depuis un mois qu'il ne s'est jamais vu dans le même espace de temps, se trouve M. VAN BUREN, fils du président des Etats-Unis, qui se rend en Angleterre pour assister au couronnement de la Reine. Le navire à vapeur anglais City of Kingston, arrivé récemment de la Jamaïque, est parti de Baltimore le 20 mai, pour Londres. Les ouvriers irlandais, au nombre d'environ cent-cinquante, employés sur une section du canal près de Hagerstown (Maryland), ne pouvant se faire payer les gages qui leur étaient dus, se sont emparés de 150 barils de poudre, avec laquelle ils menaçaient de faire sauter les ouvrages auxquels on les avait fait travailler. Une troupe de cavaliers envoyée contre eux a rencontré de la résistance et a été obligée de s'enfuir au galop.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE. QUÉBEC, 25 MAI 1858. Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement de faire les nominations suivantes, savoir: Pierre-Edouard Leclerc, Edward Adams Clark et Charles Tait, de la cité de Montréal, écuyers, pour être commissaires pour mettre à exécution l'ordonnance intitulée: "Ordonnance qui autorise la nomination de commissaires pour faire enquête sur les réclamations de certains habitants loyaux de cette province, pour pertes essayées l'an ou pendant la rébellion récente et dénoncée." L'honorable Peter McGill, Austin Cuvillier et William Edmonstone, de la cité de Montréal, écuyers, pour être commissaires pour mettre à exécution l'ordonnance intitulée: "Ordonnance pour pourvoir à l'arpentage du lac St-Pierre." François Xavier de Villiers, gentilhomme, pour être notaire public en cette province.

D'ŒRES. A la Petite Rivière Saint-Charles le 27 du courant, à l'âge de 85 ans, dame Geneviève Boin dit Duffennes, veuve de sieur Zacarie Gagnon, après une maladie de sept mois, qu'elle a supportée en vraie chrétienne; elle laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et amis qui la regretteront longtemps. Le 19 du courant, en la paroisse de Saint-Giles, dame Agnès Fraser, âgée de 70, épouse de M. James Fraser, ci-devant de cette ville. Elle laisse une nombreuse postérité dans les deux provinces pour déplorer sa perte. Subitement, à St-Pierre, Rivière du Sud, d'apoplexie, le 27 du mois dernier, Joseph Dorcourt Blais, écuyer, capitaine de milice, à l'âge de 59 ans et 9 mois. Le 24 du courant, après une pénible maladie, qu'il a supportée avec courage et résignation, à l'âge de 26 ans, Henry Edward Davidson, écuyer, avocat, seul fils de John Davidson, écuyer, commissaire pour les terres de la couronne. Le 12 du courant, à sa résidence dans King's-County (Nouveau-Brunswick), le général John Coffin, âgé de 87 ans.

VENTES A L'ENCAN. PAR G. D. BALZARRETTI. A ses salles d'encan, MARDI et MERCREDI, 29 et 30 courant, à commencer chaque jour à UNE heure, les articles suivants: NAPLES ouvrées; SHAWLS carreaux et autres; quelques pièces toile de lin, du grise de Hollande, etc.; 100 douzaines boutons, perles à poudres, épingles en paquet, 100 grosses dents à aiguilles, boutons de nacre de perle et dorés, 300 douzaines galon blanc, 50 douzaines cravaches; PEIGNES de côté et de poche en TOILE; Couteils à table en argent d'Allemagne, pincettes à sucre, couteils à today, porte-crayons; 100 douzaines pendant d'oreilles; garde-mottes dorés et argentés; clefs de montre; quelques accordéons supérieurs. —AUSSI— Mouchoirs de soie des Indes, rubans, perles, indiennes, toiles d'union, avec une grande variété d'autres articles. Comme le tout sera positivement vendu sans réserve, on peut s'attendre à faire des achats à bon marché. Les conditions sont libérales et seront énoncées lors de la vente. 26 mai 1858.

PAR A. J. MAXHAM. VINS, &c. JEUDI prochain, 30 du courant, sur le quai de Goudie, à UNE heure précise: CINQ GENTS quartiers Madère de Marseille 60 barriques vin de Grave 20 caisses Marchandina 15 du Curaco 115 livres huile de Menhe poivrée en pots. En débarquement du brigantin William, capitaine Beaudreault. Québec, 29 mai 1858.

PAR A. J. MAXHAM. THÉS! THÉS! LUNDI prochain, 4 juin, dans les hangars sur le quai McCallum, à UNE heure précise: CINQUANTE caisses thé boléé 138 caisses 31 demi-caisses thé twankay 35 caisses 80 demi-caisses thé young-hyson 223 boîtes. En débarquement du Capitain Ross, D. B. Morton, venant de Liverpool. Québec, 29 mai 1858.

PAR J. M. FRASER & CO. Vins.—A leurs magasins, LUNDI prochain, 4 juin, sans réserve: DIX-HUIT pipes vin de Porto de Sicile 23 barriques. Reçu par le Germaniel de Londres. Québec, 29 mai 1858.

EN GROS OU EN DETAIL, CHEZ LE SOUS-SIGNÉ 15, RUE DU PALAIS. UN magnifique assortiment de miroirs de cheminée, de trumeau et de toilette, tons de belle glace anglaise, et richement dorés; baromètres et thermomètres, nécessaires, papiers et boîtes à ouvrage, bois de rose, bijoux, gravures françaises, cannes, figures espagnoles, cages à oiseaux, lampes de table et de salle, téléscopes, pistolets de poche, fusils, rasoirs et canifs. —ET— Quelques pièces de drap, patrons de veste, parapluies, bas, chemises, bombastins, chapeaux de paille pour les dames, fleurs artificielles, &c. &c. —AUSSI— Fromage vrai Parmesan Vin de Madère de choix en barriques et quartons 2 petites pièces de véritable vin de Constance. Québec, 28 mai 1858. B. DAIKERS.

A VENDRE PAR SYMES & ROSS: CINQUANTE barriques eau de vie 20 boucarts sucre blanc 50 caisses thé twankay 400 boîtes savon jaune 800 do siltres. Vins supérieurs en bouteilles, Xérés, Porto et Bordeaux. Aussi, pour arriver: 50 quarts suif d'Odessa et de Pétersbourg 8000 minots de bled. Québec, 28 mai 1858.

BLEU ET AVOINE A VENDRE. TROIS MILLE minots de bled tout nouvellement arrivé à vendre par CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre. 28 mai 1858.

J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & CO. débrquent maintenant de la goëlette Reine, arrivée d'Halifax, et offrent en vente: 45 tonnes } rum de Demerara supérieur. 4 barriques } Québec, 26 mai 1858.

A VENDRE: UNE caisse contenant un assortiment complet d'instruments de chirurgie, qui sera vendue à bon marché.—S'informez à cette imprimerie. Québec, 11 mai 1858.

AVIS. TOUS ceux qui ont des demandes contre la succession de feu dame MARGARET MACNIDER, en son vivant de Montréal, veuve de WILLIAM HOLMES, écuyer, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment authentifiés, soit au notaire soussigné, ou à GEORGE HOLMES PARK, écuyer, à Québec, ou JOHN MACNIDER, écuyer, à Montréal, ses exécuteurs testamentaires; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de vouloir bien payer sans délai aux dits exécuteurs. LOUIS PANET, notaire. Québec, 21 mai 1858.

ON a besoin d'une personne habile à filer et à carder l'étoffe du pays.—S'adresser à P'ETER PATERSON, rue St-Jacques. Québec, 30 avril 1858.

SITUATION DEMANDEE. UN JEUNE HOMME muni de bonnes recommandations, et possédant l'anglais et le français, désire rentrer en place, comme commis, pour faire le commerce sur les Côtes du Nord ou ici: il a déjà servi comme tel depuis plusieurs années. Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau. 14 avril 1858. u d

AVIS. LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il se propose de commencer le 1er de mai prochain comme encanteur et courtier, et il sollicite respectueusement une part de leur patronage. Il continuera comme ci-devant les affaires d'agence générale. S. MACAULEY. Rue Arthur, 23 mars 1858.

AVERTISSEMENT. TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu HILARY MICHAUD, en son vivant, navigateur, de la paroisse de Kamouraska, sont priés de transmettre leurs comptes, sans délai au soussigné, et toutes les personnes qui doivent à la dite succession sont aussi priées de payer sans délai, et de plus tous ceux qui ont quelque chose, choses ou objets de quelque nature que ce soit sont aussi priés d'en informer sans délai le soussigné. HONORÉ ROY, courtier. Isle-Verte, 9 février 1858. u s

ACTIONS DE BANQUE. CEUX qui désireraient vendre des actions d'une ou de plusieurs des Banques de cette ville pourraient trouver un acheteur en s'adressant au soussigné. Par ordre, W. STEVENSON. Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritimes du Canada, 14 avril 1858.

\$4,000 DE RECOMPENSE. VU que WILLIAM COATES, de la Cité de Québec, dernièrement Premier Commis de la Banque de Montréal, établie à Québec, est accusé d'avoir frauduleusement volé dans le mois de février dernier, du bureau de la dite Banque à Québec, une grande quantité de billets de banque de la dite Banque de Montréal, au montant de près de DIX MILLE livres courantes; et vu que le dit William Coates est incarcéré dans la prison commune du district de Québec pour subir son procès sur la dite accusation; et vu que la plus grande partie des billets de banque ainsi volés comme susdit, n'a pas été encore trouvée, avis est par le présent donné que la récompense susdite de \$4,000 sera payée à aucune personne ou personnes qui donnera des informations au moyen desquelles la totalité des dits billets ainsi volés sera retrouvée, et une portion de la dite récompense en proportion au montant qui pourra être ainsi recouvré, en s'adressant au soussigné au bureau de la dite banque, rue St-Pierre, à Québec. A. SIMPSON, caissier. N. B. Les billets volés sont principalement des billets de la Banque de Montréal, payables à Québec, de la valeur de 100 piastres, 50 piastres et 20 piastres chacun. Québec, 6 avril 1858.

MOIR étant sur le point de retourner en Angleterre pour s'y fixer, nous faisons savoir qu'il s'est retiré de la société TREMAIN & MOIR, en faveur de M. J. C. WHITE, et qu'il cesse de ce jour d'avoir aucun intérêt dans cet établissement. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de régler de compte avec MM. TREMAIN, WHITE & Co., qui sont dûment autorisés à donner quittance, et à clore les affaires de la dite société. W. TREMAIN, PATRICK MOIR. Québec, 22 mai 1858.

Les soussignés étant entrés en société sous la raison TREMAIN, WHITE & Co à Québec et TREMAIN & Co à Montréal, ont l'honneur d'offrir leurs services comme agents généraux et marchands commissionnaires. W. TREMAIN, J. E. TREMAIN, J. C. WHITE. Québec, 22 mai 1858.

ROBERT CAIRNS, MARCHAND TAILLEUR, 20, rue de la Montagne, PREVIENT respectueusement ses amis et le public qu'il a reçu par l'Electheria, un assortiment choisi d'articles de sa ligne, comprenant des draps, casimirs et patrons de veste des meilleurs qui aient jamais été importés; avec une variété de bretelles et cols de choix. Aussi, quelques chapeaux à la mode; épées, ceinturons, boutons d'uniforme, &c. Québec, 18 mai 1858.

LES soussignés offrent en vente: 1500 boîtes savon de Liverpool 20 chandeliers de Liverpool 40 caisses acier double pour soc de charrette et pour outils 100 paquets acier à cercler 10 caisses haches, garanties 500 boîtes vitres assorties 50 caisses chapeaux de castor et autres pour hommes 4 sures indigo de Caracass supérieurs 100 boîtes pipes 4 caisses toiles cirées bronzées et peintes pour tapis de table, doublures de carosse, &c. 25 balles toile à voiles blanche, n. 1 à 5 25 do toile à draps non blanche de Dundee et osabrucks 25 do toile à draps blanche, ducks, dowlas, &c. —AUSSI— Constamment en main, un assortiment complet de cartes à main et à machine, et tous coupés de toute sorte. J. M. FRASER & Co. Québec, 21 mai 1858.

LE soussigné offre en vente à son magasin, rue Saut-au-Matelot, Peintures, blanche, jaune, brun d'Espagne, verte, couleur de plomb, toiles à voiles et à draps, cuir de veau et kipp. Quelques paniers de Fécamp assortie. HENRY BURSTALL. 20 avril 1858.

SUCRE BLANC. CINQUANTE boucarts nouvellement reçus et à vendre par CUNNINGHAM & BUCHANAN, rue St-Pierre, vis-à-vis Symes & Ross. 18 mai 1858.

MAISON DE LA TRINITE. QUÉBEC, 11 MAI 1858. EDWARD O'MEARA, pilote, n. 64, a été aujourd'hui prié de sa commission (Breuch) pour avoir fait de son et de diligence, pendant qu'il avait chargé de la barque Renfrewshire, Hutchinson, maître, fait échouer le dit bâtiment sur le rivage devant la paroisse de Saint-Vallier, le 6 mai courant, par où le dit bâtiment a été considérablement endommagé, comme aussi par irresse pendant qu'il avait chargé du même bâtiment, et ce par récidence. Attesté. E. B. LINDSAY, Greff. M. T. Q.

A LOUER: LE MOULIN A GRU AU de Valcartier.—S'adresser aux Commissaires des biens des Jésuites. Québec, 11 mai 1858.

A VENDRE OU A LOUER: CÉT excellent HANGAR en pierre à quatre étages, menant au quai de Goudie à présent occupé par MM. GIBB & LANE. S'adresser à JOSIAH HUNT, N. P., ou à CHARLES SMITH, junior. Québec, 19 mars 1858.

A LOUER, LE MAGASIN, LES HANGARS et l'HABITATION ci-devant occupés par M. JOHN MCNIDER, rue de la Fabrique, un des meilleurs postes de la ville pour un commerce général. Pour informations s'adresser à G. H. PARKE, Quai McCallum. Québec, 19 mai 1858.

A VENDRE, ET EN LIVRER POSSESSION IMMÉDIATEMENT: UNE TERRE de cinquante à soixante arpents de superficie, dans une charmante situation sur le chemin du Carouge, à environ cinq milles de Québec; bornée en front par la terre de J. Neilson, à l'est par MICHEL-ANTOINE ROUILLÉ, et à l'ouest par LEON HAMEL. Le bas est de bonne terre labourable, et le haut de terre à prairie de la meilleure qualité. Il sera donné des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau de la Gazette. Québec, 26 mars 1858.

A LOUER, DU PREMIER MIL PROCHAIN, LE MAGASIN et autres dépendances spacieuses occupées depuis 10 ans dans la maison du soussigné, Haute-ville de Québec, rue St-Jean, d'abord par M. Lacroix et Garant et ensuite par M. Garant seul, comme magasin et boutique de manchoiniers. S'adresser à ED. CARON. 27 décembre 1857.

A LOUER, AVEC POSSESSION IMMÉDIATE, TOUT le deuxième étage d'une maison en pierre située en cette Haute-ville de Québec, rue Couillard. S'adresser à JOSEPH DAICHE, u d Québec, 15 mai 1858.

A LOUER, POUR un HOTEL ou un ÉTABLISSEMENT D'ÉPICERIE, cette MAISON spacieuse et dépendances, au haut de la rue Saint-Antoine, faisant face au lieu de débarquement des bateaux à vapeur. S'adresser à J. JONES, junior. Québec, 9 mai 1858.

PROPRIÉTÉ DE PRIX A VENDRE. UNE MAISON de pierre, au Cul-de-Sac, près du quai du Roi; elle a récemment été mise dans un état complet de réparation; elle a été et est encore occupée par un très-bon locataire. On donnera un titre sûr, et des termes et conditions tels que l'acquisition en sera un placement avantageux de capital. Ed. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 30 mars 1858.

A LOUER, AVEC POSSESSION IMMÉDIATE: LES appartements spacieux et superbes de BÉGG & URQUHART, rue Saint-Jean, convenables pour une grande famille. Les dépendances sont saines et commodées, y ayant un bon hangar et autres bâtiments, avec l'usage d'une paille d'eau est aussi bon qu'il s'en trouve à Québec. S'adresser à BÉGG & URQUHART. Québec, 20 mars 1858.

A LOUER, LE bout de l'est du grand hangar blanc sur le quai d'Atkinson, rue Saint-Jacques, propre à l'emmagasinage des grains, avec des bureaux. —AUSSI— La maison, hangars et autres étendus, rue St-Pierre, ci-devant occupés par M. H. F. Maitland & Co., avec plusieurs appartements et petits hangars détachés sur le quai derrière. La maison n. 26, rue Saut-au-Matelot. S'adresser à Wm. PHILLIPS, Ancienne Douane. Québec, 16 mars 1858.

DEUX A LOUER, DEUX MAISONS situées en la Haute-Ville, rue des Pauvres, appartenantes aux Pères de l'Hôtel-Dieu et occupées depuis plusieurs années par le sieur Carwell, marchand. Ces maisons sont avantageusement situées pour le commerce en gros et en détail. S'adresse à Ant. A. PARENT, N. P. Québec, 22 janvier 1858.

A LOUER, AVEC POSSESSION LE PREMIER MIL PROCHAIN: CE GRAND QUAI, s'avancant dans les profondeurs eaux, connu sous le nom de Quai de Hunt, situé dans la Basse-Ville de Québec, et limité maintenant par la Cosogonie des Bateaux à vapeur du Saint-Laurent. —AUSSI— une grande maison en pierre et deux cottages sur le dit quai. —AUSSI— deux maisons, rue St-Antoine, bien adaptées pour des magasins ou des auberges. —AUSSI— la grande cour, hangar et dépendances, rue St-Pierre, à présent occupés par MM. Henderson & Co. —AUSSI— la maison, rue St-Pierre, joignant M. Danton, épicer, nouvellement arrangée et divisée en deux excellents magasins. —AUSSI— Trois habitations agréablement situées sur le Cap, savoir: deux sur la rue St-Denis, faisant face aux Glacis, et l'autre sur la rue des Grisons.—S'adresser à JAMES HUNT, écuyer, propriétaire, ou à M. MACPHERSON, notaire, Basse-Ville. Québec, 8 février 1858.

COMMERCIAL BUILDINGS, BASSE-VILLE DE QUÉBEC, RUE SAINT-PIERRE. CETTE propriété est maintenant en vente: elle vaut \$6,500. Le tableau de locations ci-annexé montre que cette valeur n'est pas établie sur des calculs fictifs; car lorsqu'il sera complété, comme il n'est pas à douter qu'il le soit bientôt, le revenu annuel sera de près de \$2,000. N° 1—J. C. Sinton, courtier N° 2—James George, négociant N° 3—R. MacLellan, dit N° 4—H. N. Jones, dit N° 5—Ryan frères, dit N° 6—Anderson & Paradis, dit N° 7—J. Dyde, bureau des bateaux à vapeur N° 8—J. Nevins, négociant N° 9—Jeffery & fils, agents N° 10—Rue St-Pierre, R. F. Maitland & Co., négociants. Magasins, comptoirs et caves à louer. Toutes sortes de marchandises emmagasinées. S'adresser à JEFFERY & FILS, N° 9. Québec, 1er mai 1857.

A LOUER, LE local, rue Hope, n. 3, à présent occupé par M. HOBROUGH. S'adresser à JAMES DOUGLASS, M. D. Québec, 25 mars 1858.

A LOUER, LA GRANDE MAISON ROUGE, au faubourg St-Jean, rue St-George, pour le 1er mai prochain. S'adresser à THS. LE VALLEE, u d Québec, 10 février 1858.